

Zimbra

cgt@saint-etienne.fr

Dialogue social

De : CGT <cgt@saint-etienne.fr>

lun., 30 mars 2020 15:17

Objet : Dialogue social

 3 pièces jointes

À : gael perdriau <gael.perdriau@saint-etienne.fr>

Cc : BUFFARD-AZOULAY Marie-Christine <marie-christine.buffard-azoulay@saint-etienne.fr>, GOUTELLE Marie-Eve <marie-eve.goutelle@saint-etienne.fr>, Véronique ROUSSEL <veronique.rousseau@saint-etienne.fr>, david bonnet <david.bonnet@saint-etienne.fr>

Cci : CGT <cgt@saint-etienne.fr>, Cédric, NOUGAREDE <cedric.nougarede@saint-etienne.fr>, Thierry, TILLON <thierry.tillon@saint-etienne.fr>, bruyas, cedric <cedric.sorbiers@gmail.com>, buisson, sebastien <labuisse42@free.fr>, fournier, suzanne <suzfou42@gmail.com>, guedon, alexandre <flaleska@Hotmail.fr>, lombardo, jean-luc <lucky63@dbmail.com>, morel, annick <annicdeco@gmail.com>, petiot, frederic <frederic.petiot65@gmail.com>, ste, sylvain <sylvain.valla.ul.ste@gmail.com>

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre réponse à notre courrier électronique du 23 mars 2020. Si nous ne doutons pas de l'engagement de la collectivité dans la gestion de cette crise sanitaire inédite, nous nous devons toutefois de rappeler la nécessité de la mise en place des conditions permettant aux délégués des organisations syndicales de jouer pleinement leur rôle de représentants du personnel, et plus particulièrement celui de préventeurs.

Concernant la tenue d'un CHSCT exceptionnel, nous jugeons inapproprié de reporter la tenue d'un comité a posteriori afin de tirer le bilan une fois la crise passée. Bien au contraire, c'est aujourd'hui que les élus CHSCT doivent être associés à la gestion de la crise et faire entendre la voix des agents de terrain. Pour ce faire, dans le respect des mesures de distanciation, un comité exceptionnel en visioconférence ou téléphoné doit être envisagé.

Plus largement, nous demandons que les organisations syndicales qui représentent le personnel soit informées et consultées en temps réel, formellement, par messagerie ou téléphone via les secrétaires généraux et non par voie de presse des décisions prises par l'exécutif ou les directions.

Si les circonstances sanitaires exceptionnelles que nous connaissons nécessitent une adaptation de nos missions de service public en soutien à la population, nombreux sont les agents relevant de ces

missions obligatoires à nous faire part de leurs inquiétudes quant à leurs conditions de travail.

Les Directions ont du mettre en place des organisations de travail inhabituelles et dans l'urgence, ce que nous comprenons aisément, mais le confinement se prolongeant nous devons pouvoir en débattre. Notamment au sujet des directions relation citoyenne, éducation et petite enfance, police, mais nous sommes particulièrement inquiets pour les collègues dans les EPHAD. L'information de cas positifs d'agents au covid-19, notamment aux CEDRES, nous posent la question de savoir si l'ensemble du personnel de l'établissement sera testé, tant pour la santé des résidents que celle des agents ? Autre élément, nous sommes alertés par les agents sur le besoin d'une procédure plus claire et commune à tous les établissements, autour des décès, en terme de sécurité (toilettes, utilisations des housses).

Nous souhaitons également avoir votre position sur la situation des agents les plus précaires, contractuels et vacataires, plongés dans l'incertitude par la situation actuelle. Les contrats des agents engagés à durée déterminée, qui arrivent à échéance, seront-ils renouvelés ? En ce qui concerne les agents vacataires (musées, bibliothèques, Opéra, éducation...) nous souhaiterions qu'ils ne se retrouvent pas sans revenus et qu'ils puissent percevoir une rémunération qui soit identique au mois de l'année N-1 pour les plus anciens, ou au mois précédent le confinement pour les autres. Il s'agit là de ne pas ajouter à cette crise sanitaire des difficultés financières dans les foyers, comme indiqué par notre DGS Madame Roussel dans le courrier adressé dernièrement aux agents.

Pour finir, nous demandons également de pouvoir invoquer le motif de " Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative" , en lien avec la DRH , pour des représentants syndicaux à identifier. Nous avons besoin de constater – avec les précautions qui s'imposent – les situations de travail des agents qui nous sollicitent, d'accéder ponctuellement à nos locaux de Lamaizière pour récupérer le courrier, lancer les prélèvements ou autre acte de gestion, etc.

Veuillez, monsieur le maire recevoir nos respectueuses salutations.

VALLA Sylvain
Secrétaire général

LE SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE SAINT-ÉTIENNE

19 rue Léon Lamaizière
42000 SAINT-ÉTIENNE
04.77.41.64.49

Pour suivre l'actualité du syndicat, rendez-vous sur :

<https://www.facebook.com/pages/category/Labor-Union/CGT-Territoriaux-Saint-Etienne-202103153158558/>



la
cgt

**TERRITORIAUX
SAINT-ÉTIENNE**



poingrouge.png
27 ko



logo_gris_V2.png
36 ko



Dialogue social.pdf
69 ko
